

avril 2002

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 3 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS *Cinquantième session, siège de la FAO, Rome, 26-28 juin 2002*

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

RAPPEL DES FAITS

1. Conformément à l'article XI.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat soumet des prévisions de dépense fondées sur le programme de travail proposé par la Commission et ses organes subsidiaires, en même temps que des renseignements sur les dépenses des exercices financiers précédents. Les prévisions de dépenses doivent prendre en compte les frais généraux de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires, établis aux termes des articles IX.1(a) et IX.1(b)(ii), et les dépenses relatives à l'exécution du programme et au personnel qui lui est assigné. Le présent rapport fournit des informations sur les dépenses de l'exercice budgétaire précédent (2000-2001) et sur le budget pour l'exercice en cours (2002/03).
2. De 1974 à 2001, le budget du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a été géré au moyen de deux fonds fiduciaires; un fonds fiduciaire commun FAO/OMS, auquel la FAO contribue à hauteur de 75 pour cent, l'OMS assurant les 25 pour cent restants et un fonds fiduciaire relevant uniquement de la FAO, grâce auquel des fonds supplémentaires provenant du Programme ordinaire de la FAO sont débloqués, afin de faire face aux frais administratifs et aux coûts supplémentaires liés à la documentation. La part relevant uniquement de la FAO est également utilisée pour appuyer les ateliers nationaux et régionaux axés sur l'application des normes du Codex ou l'établissement de structures nationales relatives au Codex et pour financer les trois consultations *ad hoc* d'experts pouvant être convoquées, chaque exercice biennal, à la demande de la Commission.
3. À compter de l'exercice 2002-2003, les dispositions liées au budget et à la comptabilité du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires vont radicalement changer. Comme noté dans le rapport du Secrétariat destiné à la vingt-quatrième session de la Commission¹, les activités par pays et les fonds utilisés pour le financement des consultations *ad hoc* d'experts ont respectivement été transférés du budget Codex relevant uniquement de la FAO aux entités budgétaires de programme de la FAO sur le *Contrôle de la qualité des produits alimentaires et la protection des consommateurs* (entité 221P5) et l'*Évaluation de la sécurité sanitaire des aliments* (entité 221P6). En raison des activités modifiées qui seront entreprises dans le cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, le budget 2002/03 ne se rapporte qu'au programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires et il n'est plus nécessaire de disposer de budgets distincts pour les activités conjointes FAO/OMS, d'une part, et celles ne relevant que de la FAO, d'autre part, ces budgets ont donc été réunis et intégrés dans le Programme ordinaire

¹ ALINORM 01/5.

de la FAO en tant qu'entité 221P2². La fusion des budgets et leur gestion dans le cadre du Programme ordinaire de la FAO favorisent, qui plus est, la transparence, tant pour ce qui des contributions des organisations mères au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires que dans l'établissement et la publication des rapports.

BUDGET ET DÉPENSES 2000/2001 (Annexe 1)

4. L'exercice biennal 2000/2001 a été marqué par un calendrier particulièrement chargé, notamment en raison des réunions des trois nouveaux groupes spéciaux créés en 1999. Pour la première fois, les séances plénières 2001 de la Commission se sont tenues dans les cinq langues de travail de l'Organisation et l'arabe a été utilisé comme langue officielle par le Comité exécutif et par les comités régionaux de coordination pour l'Afrique et le Proche-Orient. La publication des normes, directives et recommandations du Codex en arabe et en chinois s'est amorcée par la publication dans toutes les langues, pendant l'exercice biennal, du Manuel de procédure et de quatre brochures thématiques sur les procédures d'hygiène alimentaire, d'inspection et d'homologation, l'étiquetage des aliments et les aliments biologiques. Une attention particulière a été accordée au transfert du texte intégral des normes et directives du Codex Alimentarius sur un système en ligne, qui n'a pu être achevé pendant l'exercice biennal.

5. Dans le cadre du budget ne relevant que de la FAO, quatre consultations *ad hoc* d'experts sur des questions d'actualité liées aux normes alimentaires (soit une de plus que prévu) ont été organisées pendant l'exercice biennal : trois sur l'évaluation des risques microbiologiques et une sur l'évaluation des risques/bénéfices liés aux aliments contenant des bactéries probiotiques. En sus des activités régionales, un appui direct au renforcement des structures nationales du Codex a été apporté sous forme d'ateliers nationaux et de visites dans les pays, au Cameroun, en Syrie et en Tanzanie; le nombre de ces activités a été légèrement inférieur aux prévisions, en raison d'un transfert de ressources humaines à l'appui de l'exécution des tâches principales du Secrétariat de la Commission lors d'un exercice biennal particulièrement chargé. Comme signalé plus haut, ces activités ont été transférées à d'autres entités du Programme ordinaire de la FAO à compter du 1^{er} janvier 2002 et ne seront plus comptabilisées dans le cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

6. Au début de l'année 2000, la FAO a mis en place un nouveau système comptable fondé sur des « comptes » et des « articles de dépense » regroupés différemment par rapport au système utilisé lors de l'exercice précédent. Principal impact sur la présentation du budget du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, les publications et les frais de réunion et de mise en valeur du personnel sont désormais regroupés en une seule ligne budgétaire. Ces services sont fournis par d'autres divisions de la FAO et comptabilisés sous la rubrique « Services de la FAO ».

7. Pour l'exercice 2000/2001, les fonds proviennent de la contribution de la FAO au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, telle qu'elle apparaît dans le sous-programme 221A1 du *Programme de travail et budget du Directeur général 2000-2001*³ de la FAO, et de la contribution de l'OMS pour la période correspondante. Les recettes et dépenses de l'exercice biennal sont présentées au Tableau 1. On constate une nette sous-utilisation des crédits pour dépenses de personnel pendant l'exercice (441 615 dollars E.-U.) par rapport au budget. Cette sous-utilisation est due au fait que plusieurs postes n'ont pas été pourvus pendant des délais plus ou moins longs: 17 mois, pour le poste de directeur du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires de la FAO (D-1); 9 mois, pour le poste de responsable des normes alimentaires (P-4) et 4 mois, au total, pour les deux postes d'employés de bureau (documentation). Après la nomination, en juin 2001, d'un directeur du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires, les fonds relatifs à ce poste ont été transférés de la contribution de la FAO au budget commun du Codex au Programme ordinaire de la FAO. En revanche, un dépassement de crédit a dû être comptabilisé pour les frais hors personnel, notamment à la ligne Frais de voyages du budget ne relevant que de la FAO, qui correspond aux voyages des experts siégeant dans les consultations mixtes FAO/OMS d'experts en microbiologie alimentaire.

² Programme de travail et budget du Directeur général 2002-2003, document FAO, C 2001/3, FAO, Rome, 2001. Ce document peut également être consulté sur le site Internet de la FAO à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/pwb>, où se trouve également une "Base de données sur les produits prévus" détaillée pour tous les programmes de la FAO, y compris le Codex.

³ Programme de travail et budget du Directeur général 2000-2001, document FAO C 99/3, FAO, Rome, 1999.

8. À la clôture de l'exercice biennal 2000/2001, tous les crédits non employés ont été versés au compte général de la FAO, à l'exception d'un montant de 80 240 dollars E.-U., crédité à l'OMS.

BUDGET 2002/2003 (Annexe 2)

9. Comme mentionné au paragraphe 3, de nouveaux systèmes budgétaires et comptables sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Désormais, le budget du Codex est exclusivement consacré aux travaux du Secrétariat de la Commission et géré par l'intermédiaire du Programme ordinaire de la FAO et non plus au moyen de fonds fiduciaires. Les ressources destinées à appuyer les ateliers nationaux et régionaux et à financer les coûts liés aux consultations *ad hoc* d'experts, auparavant inscrites dans le budget ne relevant que de la FAO, ont été transférées à d'autres lignes budgétaires de la FAO. Les fonds relatifs au poste de directeur du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (D-1) ont également été transférés vers ces autres lignes budgétaires. Le budget approuvé pour 2002-2003 fait l'objet du Tableau 2.1. Outre le budget du Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, la ligne budgétaire 221P2 du Programme de travail et budget 2002-03 de la FAO prévoit également une contribution de 139 000 dollars E.-U. pour le pool des ordinateurs et de 24 000 dollars E.-U. pour les bureaux décentralisés, pour un total de 4 724 000 dollars E.-U.

10. Les nouvelles dispositions budgétaires permettront d'améliorer la comptabilisation des dépenses par activité. La ventilation des ressources par activité prévue est présentée au Tableau 2.2 (en pourcentage).

ÉVALUATION DU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

11. L'évaluation du Codex Alimentarius et d'autres travaux de la FAO et de l'OMS sur les normes alimentaires, qui sera effectuée en 2002 (voir CX/EXEC 02/50/2) sera financée par la FAO et l'OMS, comme indiqué au Tableau 3.

ANNEXE 1

BUDGET ET DEPENSES 2000-2001

Tableau 1.1: Budget et dépenses 2000-2001 – Comptes combinés (en dollars E.-U.)

Budget du Codex 2000-2001			Dépenses			
Description du compte	FAO	OMS	Total	FAO	OMS	Total
Activités à financement conjoint	4 023 900	969 000	4 992 900			
Produits divers (depuis 1998/99)	56 250	18 750	75 000			
Total des recettes	4 080 150	987 750	5 067 900			
Traitements cadre organique	1 039 900	346 633	1 386 533	842 327	280 776	1 123 103
Salaires services généraux	670 000	223 333	893 333	536 362	178 787	715 149
DÉPENSES DE PERSONNEL	1 709 900	569 967	2 279 867	1 378 689	459 563	1 838 252
Consultants	117 000	39 000	156 000	102 589	25 077	127 666
Contrats	209 000	57 000	266 000	196 355	52 852	249 207
Heures supplémentaires	24 000	8 000	32 000	38 051	11 327	49 378
Frais de voyage	479 150	86 667	565 817	676 544	107 527	784 071
Formation	27 000	9 000	36 000	1 480	493	1 973
Matériel courant	-	-	-	5 614	411	6 025
Matériel durable ⁴	14 000	4 000	18 000	(3 703)	3 934	231
Frais de représentation	-	-	-	3 259	443	3 702
Services d'appui technique	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales de fonctionnement	13 000	1 000	14 000	7 414	815	8 229
Dépenses d'appui	-	-	-	-	-	-
Frais généraux	-	-	-	29 193	6 962	36 155
Services de la FAO	1 487 100	213 067	1 700 167	1 344 736	238 055	1 582 791
DÉPENSES HORS PERSONNEL	2 370 250	417 733	2 787 983	2 401 532	447 897	2 849 429
Total des dépenses	4 080 150	987 700	5 067 850	3 780 221	907 460	4 687 681

⁴ Les chiffres négatifs des dépenses liées à ce poste compensent une erreur comptable de l'exercice biennal précédent. Les dépenses réelles s'établissent à 15 736 dollars É.-U. Un montant de 15 505 dollars É.-U. a été déduit de ces dépenses et imputé au poste des contrats.

ANNEXE 2

BUDGET APPROUVE 2002-2003

Tableau 2.1: Budget du Codex 2002-2003 (en milliers de dollars E.-U.)

Description du compte	FAO	OMS	Total
Activités à financement conjoint	3 592	969	4 561
Total des recettes	3 592	969	4 561
Traitements cadre organiques	944	315	1 258
Salaires services généraux	466	155	621
DÉPENSES DE PERSONNEL	1 409	470	1 879
Consultants	81	19	100
Contrats	81	19	100
Heures supplémentaires	47	11	58
Frais de voyage	511	117	628
Formation	-	-	
Matériel courant	5	1	6
Matériel durable	16	4	20
Frais de représentation	-	-	
Services d'appui technique	-	-	
Dépenses générales de fonctionnement	20	4	24
Frais généraux	20	5	25
FAO Services	1 401	320	1 721
DÉPENSES HORS PERSONNEL	2 183	499	2 682
Total des coûts estimés	3 592	969	4 561

Tableau 2.2: Estimation de la ventilation des dépenses par activité, 2002-2003

	(%)
Dépenses de personnel	41,2
Dépenses hors personnel	58,8
Résultats en pourcentage des dépenses hors personnel:	
Dépenses générales	4,5
Commission et Comité exécutif	10,8
Comités régionaux et coordination	24,5
Politiques et procédures (Comité du Codex sur les principes généraux)	2,0
Normes générales pour l'étiquetage des denrées alimentaires et la nutrition	3,3
Normes de sécurité sanitaire des aliments	14,7
Normes relatives à des denrées alimentaires spécifiques	7,5
Normes relatives à l'inspection, à l'évaluation et à l'homologation des aliments	3,7
Diffusion de textes finalisés	18,2
Coordination avec les organismes des Nations Unies, l'OMC et d'autres organismes de normalisation	1,9
Informations sur le Codex Alimentarius	8,9

Tableau 2.3 Ressources dégagées pour l'évaluation FAO/OMS 2002

	(dollars E.-U.)
Contribution de la FAO	400 000
Contribution de l'OMS	150 000
Contribution du budget du Codex	100 000
Total	650 000